

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Didier JULLIAN-DESAYES, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET.

Absents : Philippe DECOSSE (pouvoir à Jean-Marc PUJOLREU), Jean Dominique PESCHE (pouvoir à Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX), Yannick ANSEL (pouvoir à Michel POLAUD), Fabien TERRAZ (pouvoir à Michel LANFRAY), Laëtitia GUILLAUME, Nicolas DEFRANCE.

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/05/2025 est approuvé à la majorité absolue.

1- FINANCES

1.1- Vote du compte administratif ; le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle

Les résultats de l'exercice N-1 au sein du CA 2024 n'apparaissent pas de manière détaillée. Cela se répercute sur l'affectation des résultats 2024 et sur le Budget Primitif 2025.

Il convient d'adopter une nouvelle délibération d'approbation du CA avec les résultats rectifiés du CA 2024. Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Premier Adjoint Michel POLAUD, délibérant sur le compte administratif modifié vote et arrête le compte administratif :

Pour l'exercice 2024 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent global de 209 581.96 €

Pour l'exercice 2024 le solde d'exécution de l'investissement présente un déficit d'investissement de - 91 105.40 et un excédent de restes à réaliser de 64 778.27 €, soit un déficit global de -88 152.95 €.

Le compte administratif concorde en tous points avec le compte de Gestion.

Vote et arrête le compte administratif tel que résumé ci-dessus :

Membres en exercice 15 Membres présents : 9 présents
Pour : 12 Contre : 0

Suffrages exprimés : 12
Abstention : 0

Cette délibération annule et remplace celle du 07 avril 2025

1.2- Affectation du résultat – Délibération modificative

Le Conseil municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2024 de :	91 606,34 €
Un excédent reporté de :	117 975,62 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	209 581,96 €
Un déficit d'investissement 2024 de	- 181 517.49 €
Soit un excédent d'investissement antérieur	28 586,27 €
Un excédent des restes à réaliser de	64 778.27 €
Soit un déficit d'investissement global :	- 88 152.95 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	209 581.96 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	88 152.95 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	121 429.01 €

Membres en exercice : 15 Membres présents : 9 Suffrages exprimés : 13
Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstentions : 0
Cette délibération annule et remplace celle du 07 avril 2025

1-3- Budget primitif 2025 avec nouvelle répartition d'affectation des résultats (délibération modificative)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, arrêté lors de la réunion de la commission des finances.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,
Vu le projet de budget primitif 2025 rectifié,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	569 725,21	569 725,21
Section d'investissement	535 587,93	535 587,93
TOTAL	1 132 313,14	1 132 313,14

Membres en exercice : 15 Membres présents : 9 Suffrages exprimés : 13
Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstentions : 0
Cette délibération annule et remplace celle du 07 avril 2025

1-4 – Renouvellement de la ligne de trésorerie au Crédit Agricole (délibération)

Les subventions n'ont toujours pas été versées et le prêt relai à court terme doit être renouvelé. Dès que les subventions seront versées, il sera possible de rembourser cet emprunt.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu la proposition du Crédit Agricole Mutuel Centre Est et les conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DÉCIDE de contracter l'ouverture d'une ligne de préfinancement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est dans les conditions suivantes :

Objet : Financement des besoins de trésorerie liée au budget de fonctionnement

Montant : 70 000 € (soixante-dix mille euros)

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Taux fixe : 2,59 %

Type d'amortissement : capital in fine

Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu

Remboursement anticipé : possible à tout moment. Chaque remboursement reconstitue le droit à tirage.

Frais de dossier : 380,00 euros

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de préfinancement, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 13

Membres présents : 9
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 13
Abstentions : 0

2- DIVERS

- Jardin du Souvenir : le Maire explique qu'il est possible de disperser les cendres dans le Jardin du Souvenir. Il propose de choisir un modèle de gravure pour la stèle afin que la présentation soit toujours identique. Il faudra voir comment facturer cette prestation aux bénéficiaires.
- Cette semaine, le deuxième aménageur pour l'OAP devrait donner sa réponse.
- Le fauchage des bords de route devrait être réalisé la semaine prochaine.
- Le référent pour les Championnats de France cyclisme sur route est Michel POLAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 18 juin 20 heures 30

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX	Secrétaire de séance	